



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 3 juillet 2024

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 28 juin 2024.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme CHOLLET, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUILLOT, Mme JACQUENET, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme JACQUEMARD représentée par Mme CHOLLET, M. FOUSSET représenté par M. FOUILLOT, M. JASPART représenté par M. AVENA.

Membres excusés : (4) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE.

Objet : Analyse des Besoins Sociaux (ABS) – Restitution 2023

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) constitue, au regard de l'article R. 123-1 du code de l'action sociale et des familles, une obligation annuelle pour les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Elle a pour objectif de mettre en adéquation les besoins de la population et les actions que les CCAS engagent dans le cadre de la politique sociale municipale.

L'ABS permet donc aux différents intervenants du champ social de mieux identifier les publics en situation de précarité ou de fragilité et de réfléchir sur les évolutions envisageables, sur plusieurs années, afin d'anticiper les besoins et les réponses à y apporter.

C'est donc un outil d'aide à la décision, à la disposition du conseil d'administration et des techniciens du CCAS.

Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration par le cabinet COMPAS, en charge de cette analyse pour le compte du CCAS de la Ville de Dijon.

A l'issue de la présentation et des échanges entre administrateurs, le conseil d'administration retient les principaux enseignements de l'ABS 2023 et prend acte de la présentation faite par le cabinet COMPAS.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1